



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Plateforme européenne des femmes d'Irlande du Nord, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Selon le document « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », parvenir à l'égalité des sexes au niveau mondial reste un défi de taille, étroitement lié au développement durable. La Plateforme européenne des femmes d'Irlande du Nord estime cette observation pertinente, particulièrement si l'on considère que :

- Les femmes fournissent 60 % à 80 % de la production alimentaire des ménages dans les pays en développement, si bien que les questions de sécurité et d'indépendance alimentaires et d'agriculture écologique les concernent directement;
- Les femmes occupent déjà une place centrale dans l'agriculture, la gestion de l'eau et des ressources, et les décisions de consommation des ménages, ce qui les habilite à ouvrir une nouvelle voie sociale, économique, environnementale et politique.

En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour lutter contre l'inégalité des sexes, il importe que les États se concentrent sur leur rôle en matière :

- De production et de vente d'armes qui sapent le développement et mettent en péril la paix et la sécurité;
- De protection des femmes qui sont les premières victimes des conséquences de la perturbation de l'environnement et du dérèglement climatique;
- D'attribution des ressources aux femmes, qui représentent 80 % des réfugiés climatiques;
- De traitement du problème que posent les effets nocifs de la pollution dans l'air, l'eau et le sol pour les femmes, en particulier les femmes enceintes et leurs bébés;
- De promotion de la participation des femmes aux processus de décision relatifs à la politique, aux négociations de paix et à la consolidation de la paix, pour qu'elles expriment leurs préoccupations et leurs problèmes.

Recommandations

Le développement durable peut fournir des solutions aux défis fondamentaux que doit affronter l'humanité. Cependant, il convient d'en préciser le sens, de mettre l'accent sur des moyens de subsistance durables et de privilégier le bien-être plutôt que le cumul des richesses matérielles. Un plan pour la durabilité environnementale à long terme doit s'appuyer sur des principes sociaux et environnementaux liés à l'égalité.

On constate un lien étroit entre la croissance démographique, le développement économique et le statut socioéconomique des femmes. Il importe que les États Membres comprennent comment la politique économique affecte directement le statut socio-économique des femmes, et comment cela influence les variables démographiques ainsi que l'adaptation et la croissance sur la durée.

Les stratégies de développement durable doivent allier la nécessité de la durabilité des ressources naturelles aux niveaux actuels ou futurs de la production et

de la consommation. L'élimination des préjugés sexistes dans l'allocation des ressources sur une transformation économique à long terme demandera des mesures plus complètes. Pour les États Membres, les futures relations économiques et sociales entre les hommes et les femmes devront être au cœur du changement productif.

Nous demandons instamment aux États Membres de concevoir une stratégie de développement durable et d'y intégrer les questions liées à la problématique hommes-femmes à ses phases d'élaboration et de mise en œuvre. Cette stratégie doit tenir compte de la nécessité de réduire la vulnérabilité des femmes qui souvent portent un fardeau plus lourd que les autres membres du ménage.

Les États Membres doivent associer leur stratégie de développement durable à d'autres stratégies centrées sur la santé, la lutte contre la violence faite aux femmes, l'égalité économique et l'égalité des sexes dans la prise de décision, ou encore la réduction de la pauvreté. Ces stratégies doivent être quantifiables et assorties d'un calendrier.

Nous exhortons les États Membres les plus développés à travailler ensemble, par exemple dans le cadre de l'Union européenne et au niveau régional (Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord), pour garantir une approche cohérente du développement durable en veillant en sorte que les stratégies et les plans contribuent à la lutte contre les inégalités entre les sexes.
